



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS INTERNE DE
CONTRÔLEUR
DES FINANCES PUBLIQUES
2^e CLASSE

ANNÉE 2025

FÉVRIER 2025

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 15 mai 2015 publié au Journal officiel le 21 mai 2015 modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir sont celles qui résultent de l'article 6 du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 qui fixe le statut particulier des personnels de catégorie B de la direction générale des Finances publiques.

Un avis publié au Journal officiel du 30 mai 2024 autorise, au titre de l'année 2025, l'ouverture de ce concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques.

Un arrêté ministériel du 11 octobre 2024 autorise, au titre de l'année 2025, le recrutement de 816 contrôleurs au titre de ce concours.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires :

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif (durée : 3 heures – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5).

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

Épreuve n° 2 : réponses à des questions et/ou résolution de cas pratiques, ou exercices portant au choix du candidat sur l'une des options ci-dessous choisie au moment de l'inscription (durée 2 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

- Fiscalité personnelle ;
- Fiscalité professionnelle ;
- Enregistrement, publicité foncière et fiscalité patrimoniale ;
- Cadastre ;
- Comptabilité privée ;
- Recouvrement de l'impôt et des autres produits de l'État ;
- Gestion financière et comptable de l'État ;
- Gestion financière et comptable des collectivités locales ;
- Missions domaniales ;
- Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP.

- Admission : une épreuve orale :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée d'environ cinq minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation.

1.3 Composition du jury

Coralie BURNOD, administratrice de l'État, est nommée en qualité de présidente du jury du concours interne pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques au titre de l'année 2025.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 7 octobre 2024 a nommé 41 membres en leur qualité de concepteurs de sujets (1 administrateur des Finances publiques adjoint, 6 inspecteurs principaux, 2 inspecteurs divisionnaires, 32 inspecteurs).

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 13 janvier 2025. Celui-ci nomme 64 membres (32 hommes et 32 femmes, 2 administrateurs des Finances publiques adjoints, 18 inspecteurs principaux, 11 inspecteurs divisionnaires et 33 inspecteurs) en tant que membres titulaires et prévoit également 9 membres suppléants.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2025 est de 2 421 contre 2 865 en 2024, soit une baisse de 15,49 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 1 623 (sur 2 420 candidats convoqués), soit un taux de présence de 67,07 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale est de 1 133 sur les 1 224 candidats admissibles soit un taux de présence de 92,57 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (épreuves d'admissibilité et d'admission) est de 10,72/20 contre 11,02/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 5,12/20 à 17,46/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 36,00 % et 64,00 % des admis, soit 247 hommes et 439 femmes contre 29,13 % et 70,87 % en 2024.

L'âge moyen des admis est de 40,5 ans. Le plus jeune lauréat a 23 ans, le plus âgé 61 ans.

III – Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées les 14 et 15 octobre 2024.

Lors de la réunion de jury du 7 novembre 2024, 1 224 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 1,50.

3.2 Résultats

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note < 5 éliminatoire

	2025	2024
Moyenne de l'épreuve	9,42	9,29
Note la plus élevée	19,00	19,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	119 7,34 %	104 5,30 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	242 14,93 %	328 16,70 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	361	432
Total cumul (1) + (2)	22,27 %	22,00 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	357 22,02 %	445 22,66 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	718	877
Total cumul (3) + (4)	44,29 %	44,65 %
Notes ≥ 10	903 55,71 %	1087 55,35 %
Notes éliminatoires < 5	146 9,07 %	178 9,06 %

La moyenne de l'épreuve n° 1 a légèrement augmenté par rapport à celle de l'année dernière (+ 0,13 point). Les notes supérieures à 15 ont aussi augmenté de + 2,04 points.

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

La répartition des candidats par option est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option en 2025	% de candidats ayant choisi l'option en 2024
Fiscalité personnelle	412	25,62 %	27,10 %
Fiscalité professionnelle	64	3,98 %	4,39 %
Enregistrement publicité foncière et fiscalité patrimoniale	57	3,54 %	3,36 %
Cadastre	77	4,79 %	3,51 %
Comptabilité privée	209	13,00 %	14,61 %

Recouvrement de l'impôt des autres produits de l'État	168	10,45 %	11,72 %
Gestion financière et comptable de l'État	40	2,49 %	2,53 %
Gestion financière et comptable des collectivités locales	103	6,41 %	6,61 %
Missions domaniales	7	0,43 %	0,41 %
Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP	471	29,29 %	25,76 %
TOTAL	1608	100 %	100 %

Cette année encore, les trois options les plus choisies sont les suivantes : « fonctions transverses » (29,29 % du total des inscrits), « fiscalité personnelle » (25,62 %) et « comptabilité privée » (13,00 %).

Les deux options les moins choisies, tout comme l'an passé, sont les « missions domaniales » (0,43 %) et « Gestion financière et comptable de l'État » (2,49 %).

	2025	2024
Moyenne de l'épreuve	8,97	8,46
Note la plus élevée	19,50	18,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	73 4,54 %	66 3,41 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	267 16,60 %	214 11,05 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	340	280
Total cumul (1) + (2)	21,14 %	14,46 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	287 17,85 %	323 16,68 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	627	603
Total cumul (3) + (4)	38,99 %	31,13 %
Notes ≥ 10	981 61,01 %	1334 68,87 %
Notes éliminatoires < 5	163 10,14 %	209 10,79 %

Le niveau de cette épreuve n° 2 est en hausse par rapport à l'an dernier. En effet, la moyenne de l'épreuve a augmenté de 0,51 point.

Le pourcentage de notes éliminatoires a baissé de 0,65 point.

Les notes supérieures ou égales à 12 ont augmenté de 6,68 points.

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif – coefficient 4 – note < 5 éliminatoire.

D'une manière générale, cette épreuve est encore mal maîtrisée, même si le niveau reste stable par rapport à l'année dernière.

En effet, la méthodologie est insuffisamment maîtrisée. La forme de la réponse qui est pourtant clairement stipulée dans l'énoncé n'est que rarement respectée. Les candidats ne comprennent pas l'importance de proposer un plan structuré et équilibré qui permet de montrer leur esprit d'analyse et de synthèse. L'introduction est souvent présente, mais rarement en respectant les éléments suivants : accroche, problématique et annonce de plan.

L'orthographe et la syntaxe sont toujours en dessous du niveau attendu. Les candidats doivent impérativement veiller à ne pas écrire dans leurs copies des tournures de phrases qu'ils utilisent habituellement à l'oral. Pour certains, les phrases n'ont aucun sens. Les correcteurs encouragent les candidats à relire leurs copies pour éviter ce genre de lacune.

Encore cette année, trop de candidats se contentent de recopier des passages du fonds documentaire. Ils ne font aucun effort de reformulation, ni d'analyse.

Concernant la question 1, beaucoup de candidats n'ont ni respecté les consignes ni fait de plan apparent. La définition de l'IA manque sur une majorité de copies. Le plan annoncé dans l'introduction n'est pas toujours respecté et la problématique est trop souvent inexistante. La partie sur la relation entre l'utilisateur et les services publics est souvent oubliée. Il manque certains mots-clefs (service public+, stratégie de l'État...).

Concernant la question 2, les deux exemples sont donnés, mais trop souvent sans analyse et sans le bilan. Ne nécessitant pas de formalisme particulier, cette question a mieux été traitée que la première, ce qui a évité à des candidats de se voir attribuer une note éliminatoire.

Les candidats doivent préparer cette épreuve en développant leurs connaissances et s'intéresser à l'actualité de notre direction, mais aussi globalement de l'administration et de la fonction publique.

Les meilleurs candidats se démarquent par une capacité à synthétiser, à structurer leurs réponses et à avoir une réflexion personnelle. Ils ont su comprendre l'exercice demandé et les attentes de cette épreuve.

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques – coefficient 3 – note < 5 éliminatoire

Le niveau général de l'épreuve n° 2 reste faible.

Comme l'année dernière, les correcteurs constatent que de trop nombreux candidats se présentent à cette épreuve sans avoir un socle minimal de connaissances pour effectuer les exercices demandés, ce qui pose clairement la question de l'investissement de leur part pour ce concours. Ils ne se préparent pas assez et manquent de curiosité sur l'actualité de l'option choisie.

En effet, pour toutes les options sauf la comptabilité privée, la première partie qui porte sur une question de connaissance est souvent omise, alors que celle-ci est généralement basique ou en lien direct avec l'actualité.

Pour l'option comptabilité, de nombreux candidats ne maîtrisent pas les comptes à utiliser. Certains utilisent des comptes du même type au débit comme au crédit (soit de la classe 4, soit de la classe 6), ce qui n'a pas de sens. Cela donne l'impression qu'ils ont travaillé cette option de façon approximative.

Les correcteurs remarquent également que les candidats manquent d'esprit d'analyse pour exploiter pleinement les données du fond documentaire.

Les candidats ne lisent pas assez attentivement les énoncés des exercices. En conséquence, la commande n'est pas respectée, alors qu'elle est explicitement stipulée dans l'énoncé.

Les candidats ne précisent pas leur schéma de raisonnement pour aboutir au résultat d'un calcul ou à la solution opérationnelle d'une mise en situation. Les réponses ne sont ni motivées, ni structurées.

Sur la forme, beaucoup de copies comportent trop de fautes d'orthographe et de syntaxe. Le formalisme attendu est peu ou mal maîtrisé (courriel, fiche technique...). Les candidats doivent également penser à aérer et soigner leurs copies, car elles sont parfois difficiles à lire.

Les meilleures copies font apparaître un très bon raisonnement, un argumentaire pertinent et des qualités rédactionnelles avérées. Les candidats se sont investis dans leur préparation et connaissent le formalisme attendu.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes, s'est déroulée du 20 au 24 janvier 2025, à Paris.

Sur 1 224 candidats admissibles, 1 133 étaient présents à l'épreuve orale, soit un taux de présence de 92,57 %.

32 commissions ont auditionné les candidats.

4.2 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2025	2024
Moyenne de l'épreuve	10,72	11,20
Note la plus élevée	19,50	19,00
Note la plus faible	1,00	1,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	206 18,18 %	160 15,90 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	299 26,39 %	276 27,43 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	505 44,57 %	436 43,33 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	214 18,89 %	201 19,98 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	719 63,46 %	637 63,32 %
Notes < 10	414 36,54 %	369 36,68 %
Notes éliminatoires < 5	63 5,56 %	16 1,59 %

La moyenne générale de l'épreuve orale est en recul de 0,48 point par rapport à 2024, même si le nombre de notes au-dessus de 15/20 est en hausse de 2,28 points.

Un chiffre significatif est à souligner cette année, le pourcentage des notes éliminatoires qui est en hausse de 3,97 points.

La dispersion des notes est la suivante : de 1,00/20 à 19,50/20.

4.3 Appréciation du jury

Dans l'ensemble, les membres du jury constatent que les candidats préparent bien leur présentation de cinq minutes sur leur expérience professionnelle. Un effort est fait sur la structuration, le plan choisi est plus axé sur leurs compétences et beaucoup moins sur la chronologie des différents postes occupés. Le délai des cinq minutes est généralement respecté et maîtrisé.

Pour rappel, cette première partie de l'épreuve doit être bien préparée, afin de montrer au jury ses compétences, ses qualités et ses motivations pour accéder au grade de contrôleur.

Les membres du jury ont remarqué que certains candidats n'arrivent pas à répondre aux questions sur leur environnement professionnel et sur l'actualité de celui-ci. Par exemple, lorsque le candidat travaille dans un Service des impôts des particuliers, il doit pouvoir répondre sur le SIP de demain. Si les candidats internes à la DGFIP connaissent les missions qu'ils exercent au quotidien, ils ne vont pas, cependant, au-delà de leur domaine d'activité immédiat. Or, il est indispensable pour les candidats de connaître les différentes missions exercées dans leur poste, mais également les interactions et les liaisons avec les autres services.

La méconnaissance des candidats à propos des missions, des grandes réformes et de l'actualité de la DGFIP témoigne d'un manque d'investissement dans la préparation de l'épreuve orale d'autant plus regrettable que l'information est aisément accessible pour les candidats internes à la DGFIP (rapports d'activité, journal e.FiP, guide de déontologie, actualités générales sur Ulysse...).

S'agissant des mises en situation, les candidats montrent généralement un certain bon sens et une bonne réactivité. Cependant, certaines réponses ont surpris, notamment sur les mises en situation concernant des problématiques de déontologie. Si les candidats connaissent le guide de déontologie et les droits et devoirs des fonctionnaires, ils ne savent pas l'appliquer dans des mises en situations concrètes. Plus particulièrement, ils donnent une réponse approximative et n'arrivent pas à mettre en pratique les principes en vigueur en matière de déontologie, par exemple pour certaines discriminations comme le sexisme ou lorsque un usager est énervé à l'accueil.

Par ailleurs, sur les questions où il est demandé au candidat son avis personnel, soit il ne le donne pas, soit il en donne un sans l'argumenter. Cela démontre que les candidats n'ont pas l'habitude d'argumenter leur réflexion.

Les meilleurs candidats ont acquis les connaissances attendues et font preuve de curiosité sur les métiers de la DGFIP. Ils répondent aux mises en situation avec pragmatisme et discernement. Ils montrent des aptitudes managériales et ont pris conscience du rôle de cadre intermédiaire que peut avoir un contrôleur dans certains services. Le jury note que les prestations réalisées par des candidats hors DGFIP font souvent partie des meilleures, ce qui démontre que bien se préparer permet de réussir cette épreuve.

En conclusion, les résultats du concours interne de contrôleur au titre de 2025 ont été marqués par une légère baisse de la moyenne générale des épreuves, qui témoigne d'une insuffisante préparation des candidats d'une manière générale.

Le niveau moyen des épreuves écrites a légèrement augmenté par rapport à l'an passé, sans que l'on puisse cependant conclure à une réelle amélioration du niveau des candidats.

Dans l'ensemble, le niveau reste en effet faible tant sur le fond que sur la forme. Sur ce point, l'attention est tout particulièrement appelée sur la nécessaire préparation à envisager en vue des épreuves écrites afin de développer une bonne connaissance des sujets d'actualité de la DGFiP et maîtriser un niveau correct de langue française.

S'agissant de la première épreuve, les candidats se cantonnent bien souvent à une recopie de passages figurant dans les documents supports sans faire l'effort d'analyse et de synthèse nécessaire.

La faible moyenne de l'épreuve professionnelle, même si en hausse par rapport à l'année précédente, met également en évidence un niveau de préparation insuffisant et, comme indiqué ci-dessus, un manque sérieux de connaissances sur l'environnement de la DGFiP, qui dénote une absence de curiosité.

Concernant l'épreuve orale, malgré une hausse des notes dans le spectre haut du barème, on a pu assister cette année à une légère diminution de la moyenne avec une hausse très sensible des notes éliminatoires. Ce constat confirme le ressenti des membres du jury qui ont entretenu de très bons, voire d'excellents, candidats mais, dans le même temps, la grande majorité de candidats est considérée comme moyenne.

Plus précisément, on constate que les candidats se sont dans l'ensemble bien appropriés les éléments communiqués lors des formations organisées par les Directions locales en ce qui concerne le déroulement de l'oral (durée de la présentation, de l'épreuve, etc) mais, au-delà de la forme, les candidats doivent préparer cette épreuve différemment afin de mieux faire ressortir leur personnalité, leurs appétences, leurs compétences, démontrer une curiosité certaine et éviter toutes les réponses convenues ou peu étayées.

Il est également fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre les résultats d'admissibilité pour préparer l'épreuve orale et notamment pour la présentation du parcours professionnel et l'enrichissement des connaissances relatives à leur environnement professionnel, immédiat et plus global.

Sur le fond, il est absolument indispensable de maîtriser les liaisons entre services et, a minima, celles concernant les services au sein desquels ils exercent. Le candidat doit savoir expliciter et présenter ces liaisons. En effet, certains candidats ne sont pas en mesure d'indiquer le rôle de services avec lesquels ils sont pourtant en relations régulières.

Enfin, il est de nouveau insisté sur le fait qu'il est absolument indispensable que les candidats disposent d'un socle suffisant de connaissances sur l'environnement fonctionnel de la DGFiP et puissent échanger avec le jury sur ces sujets.

Sur la forme, la motivation, l'enthousiasme et la sincérité des échanges alliés à une approche personnelle des sujets constituent les meilleures armes du

candidat pour convaincre le jury sur sa capacité à se projeter dans un rôle de cadre B.

La présidente du jury

Signé

Coralie BURNOD

Administratrice de l'État